

Aménagement des Rythmes Educatifs

A la DASC0 comme ailleurs :

Pagaille-désordres : Faisons le point !!!

Rappel de la chronologie :

Samedi 26 janvier, le ministre Vincent PEILLON a publié le **décret 2013-77 du 24 janvier** «relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires» qui fixe au 31 mars, la possibilité aux collectivités territoriales le choix entre un passage dès la rentrée de septembre 2013 ou un report à 2014.

Rappelons que le Conseil Supérieur de l'Education, qui regroupe syndicats d'enseignants, fédérations de parents d'élèves et collectivités locales, a massivement rejeté le projet de décret des rythmes scolaires avec 5 voix pour ; 23 contre ; 30 abstentions et 14 refus de vote.

Rappelons la mobilisation massive du 22 janvier, des enseignants parisiens avec entre 90 % (selon les syndicats) et 78 % (selon le rectorat) de grévistes, ainsi que celle des personnels parisiens dont la ville n'a pas donné les chiffres.

Rappelons qu'un nombre croissant de parents d'élèves se joint à la mobilisation contre la mise en œuvre de cette réforme;

La fin de l'école républicaine et universelle :

En prélude à l'Acte III de la décentralisation, l'école territorialisée dans la République des territoires remplace l'école publique laïque dans la République une et indivisible.

La loi d'orientation et la succession de décrets sur les rythmes scolaires du Ministre, **c'est le transfert** de la gestion de l'Ecole et de ses personnels **aux collectivités territoriales**.

Depuis le début tant au niveau national que territorial le syndicat **F.O.** a exprimé une position unique : **Non à l'école territoriale !** :

- Inégalités de traitement entre communes «riches» et communes «pauvres»**
- Inégalités de traitement entre les écoles dont le fonctionnement varierait selon leur localité d'implantation.**
- Inégalités de traitement pour les personnels enseignants et pour les personnels territoriaux.**

Et à Paris ? Le Maire de Paris, a décidé d'un passage en force et fait voter la réforme des rythmes scolaires au conseil de Paris du lundi 25 mars 2013, avec application dès la rentrée du 4 septembre 2013.

Les écoliers auront classe 4 jours et demi, et disposeront d'un temps périscolaire le mardi et vendredi de 15h à 16h30, gratuit, mais non obligatoire.

Une politique non financée :

Cette réforme non financée va entraîner d'innombrables conséquences pour tous les personnels de la Ville de Paris :

Ainsi il manque encore 4 Millions d'euros pour le financement 2013 et rien n'est prévu pour 2014.

*Le Maire de Paris ayant déjà promis de ne pas augmenter les impôts, **le personnel servira une nouvelle fois de variable d'ajustement, dès le prochain budget supplémentaire les suppressions de postes dans toutes les directions serviront à essayer de combler le manque de budget, et notamment les postes d'adjoints administratifs !***

Le manque de moyens humains et matériels :

F.O, seul syndicat parisien à s'opposer depuis le début, continue à dénoncer le manque de moyens humains et matériels revus à la baisse par rapport aux promesses du Maire et de Colombe BROSEL, l'Impératrice en Chef de l'ARE à la sauce parisienne :

La dépréciation mise en avant comme une avancée due à l'ARE, était en fait déjà prévue par la loi du 12 mars 2012.

Pour autant, celle-ci reste très insuffisante et la Ville va devoir mettre en place la polyvalence sans limite, par exemple pour les ASEM avec au programme : Nettoyage, Animation, Soins ...

Et aura un impact sur les droits statutaires : Problème pour les prises des JRTT, congés, temps partiels... et l'organisation du travail : Modifications des horaires : Fin de la journée 8-17 H..., ménage le samedi matin ?

Quels moyens administratifs pour gérer l'impossible : 1 UGD par CASPE ?

Pour les animateurs : qui sera responsable du temps périscolaires ?

Le passage en Catégorie B pour les directeurs de centres de loisirs : **Combien d'élus ?**

Revendication ancienne pour FO, hier impossible, aujourd'hui étonnement à l'ordre du jour, la ville chercherait-elle à s'attirer la complaisance d'un certain syndicat »*maison* », Attention les nominations...!!!

Pourquoi les fiches de postes des R.E.V n'ont-elles pas été mise en ligne ?

Concernant les équipements :

90 % des enfants présents seront concernés par le temps périscolaire ce qui va entraîner une gestion de pénurie en ce qui concerne les équipements et les salles déjà occupées.

Les professeurs vont-ils devoir laisser leurs classes aux associations ou aux fondations qui voudront investir dans l'Educatif ?

Affaire à suivre : **F.O**, suite aux trop nombreuses réunions programmées, vous informera métier par métier, secteur par secteur